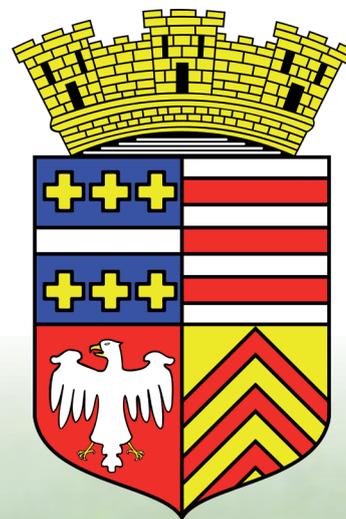


NUCOURT Com-Info



PAGE **2**
Actus municipales

PAGE **3**
Agenda & cadre
de vie

PAGES **4_5**
Fête communale

PAGES **6_7_8**
Enfance et
jeunesse

PAGE **8**
Annonces

NUMÉRO 88
JUILLET_AOÛT 2016

Quel nom pour la rue située entre Hardeville et la gare ?

Lors du concours de caisse à savon, une urne était à la disposition des Nucourtois pour que chacun puisse faire des propositions.

La participation à ce sondage a été bonne, et après avoir procédé au dépouillement, voici les résultats :

1. rue de la croix des friches.
2. ex æquo : route de l'ancienne voie ferrée et chemin des noyers.
3. rue de la carrière David.
4. ex æquo : route des caisses à savon et route du four à chaux.
5. ex æquo : rue des carrières et rue des trous de bombes.

D'autres noms ont été évoqués comme « rue Max Liber », « rue des petits prés » et « route de l'ancienne gare ». Mais une surprise, il y a eu aussi « la route 666 ».

Le nom de la rue continuera à être étudié à la rentrée en concertation avec l'école et les anciens sur la base de cette première enquête.

En bref

Les jeunes hommes et femmes nés en juillet, août, septembre 2000 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal

Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | mairie.nucourt@wanadoo.fr | www.nucourt.eu

Directeur de publication : Philippe Flahaut. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Émilie et Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

Obtenir un passeport temporaire en urgence

La délivrance de ce document est exceptionnelle, et ne s'effectue que sur rendez-vous à la préfecture et dans des cas bien précis.

Pour motif médical, soit lors du décès d'un parent proche (enfants, parents, grands-parents, frères ou sœurs) où il convient de fournir un acte de décès (si le décès a eu lieu en France, le demandeur devra joindre le certificat des pompes funèbres précisant le transport à l'étranger), soit lors d'une maladie grave d'un parent proche où il convient de présenter un certificat médical accompagné le cas échéant de sa traduction ainsi que la preuve de la filiation.

Pour motif professionnel l'employeur doit établir une attestation circonstanciée sur papier à en-tête de l'entreprise, datée et signée, indiquant la fonction exercée, l'objet de la mission, la destination et la date du départ. Si le demandeur est son propre employeur, un extrait Kbis de son entreprise et le justificatif du déplacement à l'étranger devront être fournis.

Pour effectuer la démarche le demandeur doit être domicilié dans le Val d'Oise et les documents cités ci-dessus doivent être adressés par email à pref-cni-passeports@val-doise.gouv.fr ou par fax au 01 34 43 71 05.

Si la demande est recevable, un rendez-vous est fixé au demandeur pour se présenter en préfecture muni des documents suivants :

- Une photographie d'identité récente.
- Une carte nationale d'identité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans ou un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois avec filiation.
- Un justificatif de domicile.
- Un timbre fiscal d'une valeur de 30 €.
- Les originaux des justificatifs de l'urgence.

Nucourt

Samedi 3 septembre

Journée des activités dans la salle des fêtes municipale.

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

Journées du patrimoine.

Dimanche 25 septembre

Festival « Césarts fête la planète » au camp de César. Informations sur www.festivalcesarts.fr.



Idées sortie

Samedi 10 septembre 2016

Deuxième édition de la course de caisses à savon « CharsRace » de 14 h 00 à 18 h 00 à Chars (rue de Lavilletertre).

Du 9 juillet au 30 novembre

Exposition « Un petit tour au Moyen-Âge » au musée du Vexin français à Théméricourt.

Tous les dimanches

Musée des tramways à vapeur et des chemins de fer, de 14 h 30 à 18 h 00 jusqu'au premier week-end d'octobre au musée MTVS de Butry-sur-Oise.

Jusqu'au 27 novembre 2016

Exposition « États de sièges, le siège dans tous ses états » au château de la Roche-Guyon.



Exposition Pastel

Une centaine de personnes ont assisté au vernissage de l'exposition Pastel qui s'est tenu le vendredi 20 mai. L'ouverture de la soirée a commencé par un petit discours, de Sandra Piedeleu et du professeur de peinture Katya Winsback. Chacun a pu apprécier les décors de verdure réalisés par Jean-Luc Vincent et le décor fleuri confectionné par Sophie. Les élèves de Katya se sont surpassés en cuisinant des petits fours pour le pot du vernissage.

Tout au long du week-end ce sont 210 visiteurs qui sont venus admirer les œuvres, et bien qu'elles méritaient toutes une récompense, c'est Maria Dutranoy qui a remporté le prix du public. Cette exposition demande beaucoup d'implication dans l'organisation, c'est pourquoi « l'exposition Pastel » remercie tous les bénévoles ainsi que Philippe et Isabelle Denis.

Bientôt une nouvelle soirée à thème

L'association Les amis du Jumelage prépare déjà de nouvelles festivités. Notez d'ores et déjà la date et réservez-la sur vos agendas : samedi 5 novembre 2016... Nous vous en dirons plus très prochainement !



Une fête à fond la caisse

Sur le terrain Cazelaire tout a commencé sur des chapeaux de roues, dès 15 h 00 les enfants sont venus s'amuser sur les structures gonflables, puis le barbecue a débuté.

C'est dans une ambiance conviviale et amicale que s'est déroulé le repas, suivi du feu d'artifice qui a fait le bonheur des petits et des grands.

Pour clôturer cette journée, les enfants ont illuminé les rues de Nucourt en défilant avec leurs lampions jusqu'à la petite école où le verre de l'amitié était offert, la soirée s'est achevée par un bal populaire.

Si la journée de samedi a été épargnée par la pluie, il n'en fut pas de même le lendemain, mais toutes les voitures ont pris le départ.

Nous tenons à féliciter tous les participants de ce concours pour leur ingéniosité et leur travail : les voitures étaient superbes et nous ont offert un beau spectacle. Si vous êtes motivés et que vous souhaitez participer, vous pouvez d'ores et déjà commencer à concevoir vos engins pour l'année prochaine !

Nous tenons à remercier tous les bénévoles particulièrement M. Ricard, M. Vanier, M. et M^{me} Vincent ainsi que M. et M^{me} Fleury pour leur implication lors de ces journées festives sans oublier le foyer rural.





La rentrée de l'école 2016-2017

Le dernier conseil d'école de l'année a eu lieu le 23 juin dernier. Outre les points habituels (bilan de l'année, exercice de sécurité, sorties de fin d'année, effectifs rentrée 2016/2017) et suite au mécontentement de certains parents la municipalité a tenu à expliquer clairement sa position quant à l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

La municipalité a depuis la rentrée 2014-2015, mis en place avec enthousiasme les NAP. Le conseil municipal de Nucourt a souhaité proposer aux jeunes Nucourtois de nombreuses activités variées. Les enfants ont pu découvrir pendant ces deux années des activités sportives, culturelles, une approche de la technologie de l'information et de la communication. Le taux d'encadrement est supérieur à ce que la loi impose. Ceci est encore une volonté de la municipalité pour que les NAP soient de qualité. Enfin, la municipalité a proposé ce service, gratuit pour toutes les familles, la première année.

La seconde année, les NAP sont devenues payantes pour les habitants extérieurs à Nucourt (déjà pour raison budgétaire). Malgré la mise en place et la validation dès juillet 2014, d'un Projet Educatif Territorial (PEDT), seule une partie des aides de l'état (fond de soutien : 50 € par élève et par an) a été versée à la commune. En effet, notre commune rurale est éligible à une dotation supplémentaire de 40 € par élève et par an. Cette dotation supplémentaire pour les communes rurales éligibles à la DCR n'a pas été versée à la commune. Au surplus, aucune aide de la CAF n'a été perçue.

La municipalité n'a donc perçu qu'une très faible compensation par rapport aux dépenses engagées et à ce jour les finances communales ne permettent plus de proposer ces NAP dans les conditions souhaitées par le conseil municipal (gratuité pour les Nucourtois, activités variées, petits groupes...). Dans ces conditions, le conseil municipal a préféré renoncer à

organiser les NAP pour 2016-2017. Il ne souhaite pas proposer un projet qui n'est pas en accord avec ses convictions.

De plus, le conseil municipal a une réelle volonté de ne pas nuire aux associations locales. En proposant des NAP payantes, le tarif serait forcément élevé pour les familles si l'on veut organiser des activités dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Il est très probable que des familles inscriraient en priorité leurs enfants aux NAP (qui indirectement représentent un système de « garde » périscolaire) et renonceraient peut-être, pour des raisons financières, à inscrire leurs enfants à une activité sportive ou culturelle extérieures. La municipalité estime que cela pourrait avoir des répercussions négatives sur les associations locales et ceci n'est pas la volonté de la commune. La municipalité a préféré se rapprocher de l'AS-VEXIN-foot et du foyer rural de Nucourt pour que de nouvelles offres d'activités à destination des enfants soient proposées. Le soutien communal devient moins financier mais demeure réel : mise à disposition des bâtiments ou équipements communaux, soutien pour la communication...

Le conseil municipal espère ainsi que les « déçus » de l'arrêt des NAP trouveront une compensation dans la mise en place de ces nouvelles activités associatives sur le territoire de Nucourt.

Fin de l'accompagnement des enfants au centre de loisirs de Chars le mercredi après midi

La municipalité renonce dès la rentrée scolaire 2016-2017 à proposer ce service. En effet, la mise en place avait été possible à la demande de service pour 15 enfants estimés. Dès la rentrée 2015-2016, 9 enfants ont été réellement inscrits. A ce jour, seuls deux ou trois enfants utilisent régulièrement le service.

La municipalité ne peut plus mettre à disposition un agent communal pendant une heure (aller avec les enfants à Chars et retour de l'agent sur site) ni demander à la Communauté de Communes d'assurer le transport pour trois enfants.

Étude du soir

La municipalité est favorable à sa mise en place mais avec un financement des parents, peut-être au trimestre, pour s'engager. Elle devrait être prise en charge par les enseignants, le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Selon le nombre, il s'agirait d'études surveillées. Sa mise en place est en cours de réflexion.

Tarif des services périscolaires

Le conseil municipal du 4 juillet 2016 a voté les tarifs des services périscolaires applicables à compter du 1er septembre 2016 :

	Cantine rentrée 2015		Cantine rentrée 2016	
	Nucourt	Extérieur	Nucourt	Extérieur*
1 enfant	3,95 €	4,45 €	4,00 €	4,55 €
2 enfants	3,35 €	4,45 €	3,40 €	4,55 €
3 enfants	2,85 €	4,45 €	2,90 €	4,55 €

Accueil rentrée 2015		Accueil rentrée 2015	
Nucourt	Extérieur	Nucourt	Extérieur*
1,55 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €

Garderie du soir rentrée 2015		Garderie du soir rentrée 2016	
Nucourt	Extérieur	Nucourt	Extérieur*
3,65 €	3,65 €	**	**

(*) Hors Le Bellay en Vexin (tarifs fixés par convention).

(**) Le temps de garderie sera scindé en deux parties à la rentrée, du fait de l'arrêt des NAP. Le tarif s'établira alors comme suit :

- Pour les enfants inscrits uniquement de 15 h 45 à 16 h 30 et récupérés par leur famille à partir de 16 h 30 : 0,50 € par jour. À 16 h 30, l'appel sera fait, les enfants non inscrits seront accompagnés à la sortie et ils seront alors sous la responsabilité de leurs parents.
- Pour les enfants inscrits de 15 h 45 et au-delà de 16 h 30, le coût journalier demeure inchangé : 3,65 €.

À noter que les enfants qui n'auraient pas été récupérés à 16 h 30 par leurs parents seront alors inscrits automatiquement à la garderie et la journée sera alors facturée à hauteur de 3,65 €.

Cartes de transports pour les collégiens et lycéens

Le conseil municipal a, lors de sa séance du 8 avril 2016, reconduit pour cette année la subvention qu'il accorde aux familles et ce malgré un budget toujours de plus en plus contraint.

Pour les collégiens...

La carte CSB (optile) est désormais subventionnée à hauteur de 50 € par la commune. Attention : cette carte n'est valable que pour la ligne de bus et pour l'arrêt de montée et descente renseigné sur le formulaire. TIM BUS n'autorise pas un enfant à prendre un autre bus ou un autre arrêt. Les familles qui souhaitent que leur enfant puisse emprunter une autre ligne (celle de l'école Marie Thérèse par exemple) ou un autre arrêt que celui précisé sur la carte, doivent s'interroger sur la nécessité ou non de choisir une carte IMAGINE R. Celle-ci sera toutefois subventionnée par la commune sur la base d'une carte CSB (Optile), soit 50 € le reste étant à la charge des familles.

Pour les lycéens...

La carte IMAGINE R est désormais subventionnée à hauteur de 120 € par la commune. Le reste et les frais de dossier restent à la charge des familles.

Pour bénéficier de ces subventions, il convient de vous présenter en mairie, aux heures d'ouverture, avec le formulaire dûment complété, tamponné par l'établissement qui accueillera l'enfant à la rentrée septembre 2016. Tout formulaire non visé par l'établissement ou incomplet ne sera pas validé par la mairie.

Un conseil : N'attendez pas la rentrée de septembre pour effectuer ces démarches, effectuez-les dès maintenant !

N.B. : les formulaires seront validés jusqu'au 8 septembre inclus. Au-delà de cette date, aucune subvention ne sera accordée par la municipalité.

Au feu les pompiers !

Une étrange fumée sort du local informatique et attire l'attention du personnel d'entretien, qui déclenche immédiatement l'alarme. La directrice appelle les secours.

L'évacuation s'effectue dans le calme et tous se dirigent d'un pas alerte au point de rassemblement dans la cour de l'école. La grande échelle et d'autres véhicules de pompiers se présentent. Un point de situation se fait entre la directrice et les intervenants. Tous les enfants sont présents, mais un employé municipal en train de réparer les sanitaires manque à l'appel.

Les actions de recherche et d'extinction s'effectuent simultanément sous les yeux rêveurs des élèves.

Pour les besoins de l'exercice, Jean-Luc est retrouvé inconscient, on l'extrait en urgence. La réanimation est pratiquée devant l'inquiétude des enfants. Tout le monde est convié à quitter la cour de l'école. Le feu est éteint, le matériel est rangé, le débriefing peut commencer en présence du personnel de l'école et du responsable des pompiers.

Pour conclure, cette dernière manœuvre d'évacuation a permis à chacun de répéter les gestes à réaliser en pareille situation. À la vue des camions de sapeurs pompiers agissant au sein de l'école, certains parents ont toutefois été effrayés.



Césarts fête la planète 2016... Le programme !

11 h 00 à 12 h 00 : spectacle « Bon appétit » en plein air sur l'herbe - Dès 3 ans

11 h 30 à 12 h 40 : spectacle « **Gachis Bouzouk** » sous le chapiteau - Dès 6 ans

12 h 45 à 13 h 15 : chansons déambulatoires « Le caribou volant » - Tout public

14 h 00 à 16 h 00 : opération « Disco compote anti gaspillage » dans l'enceinte du camp de César - Tout public

14 h 00 à 15 h 00 : balade plantes culinaires dans l'enceinte du camp de César - Famille

14 h 00 à 14 h 35 : spectacle de rue « Born to be wild » en plein air sur l'herbe - Tout public

14 h 30 à 15 h 45 : spectacle « **Imagine-toi** » sous le chapiteau - Tout public

15 h 00 à 16 h 00 : balade plantes culinaires dans l'enceinte du camp de César - Famille

15 h 45 à 16 h 50 : spectacle « Les sapeurs sanglés » en plein air - Tout public

16 h 00 à 17 h 00 : visite archéologique dans l'enceinte du camp de César - Adultes

16 h 00 à 17 h 00 : balade plantes culinaires dans l'enceinte du camp de César - Famille

16 h 30 à 17 h 30 : spectacle « **Le petit poilu illustré** » sous le chapiteau - Dès 7 ans

16 h 40 à 17 h 25 : spectacle « Bon appétit » en plein air sur l'herbe - Dès 3 ans

17 h 30 à 18 h 15 : concert « Le caribou volant » sur la scène extérieure - Famille

18 h 15 à 18 h 30 : tirage de la tombola du festival sur la scène extérieure - Tous

Les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiés si nécessaire. En cas de mauvaises conditions atmosphériques, des solutions de repli sont prévues. Les infos contenues dans cette brochure sont non contractuelles et fournies à titre indicatif, la direction du festival se réserve le droit de modifier le programme si nécessaire.